



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse

Commission consultative des programmes de l'enseignement musical

Programme d'études

A.1.7.1.3. Chant grégorien

Organisation

Le cours de *chant grégorien* est un cours collectif organisé en trois degrés : le *degré inférieur*, le *degré moyen* et le *degré supérieur*. Il propose l'étude du chant grégorien en deux parties, l'une théorique, l'autre pratique.

La partie théorique repose essentiellement sur l'étude des principaux manuscrits anciens de chant grégorien et de leur notation neumatique.

La partie pratique est basée sur l'interprétation et la mémorisation de pièces caractéristiques du répertoire, outil indispensable à la compréhension de ce chant né dans un milieu de tradition orale.

Le *chœur grégorien*, dont la fréquentation est obligatoire, est destiné à donner aux élèves la possibilité de pratiquer le chant grégorien et d'approfondir ainsi leur connaissance du répertoire.

Objectifs d'ordre général

1. Acquisition des connaissances théoriques nécessaires à la compréhension du chant grégorien : histoire, sémiologie, paléographie, modalité, etc.
2. Acquisition des aptitudes nécessaires à la pratique du chant grégorien et à une bonne intégration dans un ensemble vocal : chant individuel, chant d'ensemble

DEGRÉ INFÉRIEUR

Cours collectifs de 120 minutes hebdomadaires répartis comme suit :

- 1) Cours théorique de 60 minutes
- 2) Cours pratique de 60 minutes

Compétences souhaitées

- Savoir lire une pièce de chant grégorien en notation carrée
- Apprendre à chanter au sein d'un ensemble grégorien

Programme d'études

- Histoire du chant grégorien
- Étude de la notation carrée
- Analyse des différentes pièces et formes du répertoire
- Première approche de la notation neumatique de St. Gall
- Initiation au chant d'ensemble

Examen pour l'obtention du certificat du degré inférieur

Épreuve à huis clos, en deux parties :

- 1) Partie écrite sur les matières traitées au cours, à déterminer par l'établissement
- 2) Partie orale, présentation de 2 pièces (chant individuel) à déterminer par l'enseignant

DEGRÉ MOYEN

Cours collectifs de 120 minutes hebdomadaires répartis comme suit :

- 1) cours théorique de 60 minutes
- 2) cours pratique de 60 minutes

Compétences souhaitées

- Apprendre à interpréter une pièce de chant grégorien à l'aide des notations neumatiques étudiées
- Savoir chanter au sein d'un ensemble grégorien

Programme d'études

- Mémorisation de pièces simples du répertoire (antiennes, introïts, communions...)
- Paléographie/sémiologie : étude de différentes notations adiastrématiques (rythmiques)
 - sangallienne (ms. Einsiedeln 121)
 - messine (ms. Laon 239)
 - bretonne (ms. Chartres 47)
- Initiation à la modalité grégorienne
- Chant d'ensemble

Examen pour l'obtention du certificat du degré moyen

Épreuve à huis clos, en deux parties :

- 1) Partie écrite sur les matières traitées au cours, à déterminer par l'établissement
- 2) Partie orale, composée des éléments suivants :
 - a) Présentation d'une liste de 4 pièces mémorisées (chant individuel), à déterminer par l'enseignant
 - b) Présentation du cahier de paléographie (travail personnel de l'élève réalisé au cours de l'année scolaire)
 - c) Entretien de l'élève avec le jury

DEGRÉ SUPÉRIEUR

Cours collectifs de 120 minutes hebdomadaires répartis comme suit :

- 1) cours théorique de 60 minutes
- 2) cours pratique de 60 minutes

Compétences souhaitées

- Savoir interpréter une pièce de chant grégorien à l'aide des notations neumatiques étudiées
- Savoir chanter au sein d'un ensemble grégorien

Programme d'études

- Mémorisation de pièces représentatives du répertoire
- Paléographie/sémiologie : étude de différentes notations diastématiques (mélodiques)
 - aquitaine (ms. BNF lat.903 – St. Yrieix)
 - bénéventaine (ms. Bénévent VI 34)
 - française (ms. Montpellier H159)

- Initiation à la restitution mélodique à partir des notations étudiées
- Chant d'ensemble

Examen pour l'obtention du certificat du degré supérieur

Épreuve à huis clos, en deux parties :

- 1) Partie écrite sur les matières traitées au cours, à déterminer par l'établissement
- 2) Partie orale, composée des éléments suivants :
 - a) Présentation d'une liste de 8 pièces mémorisées (chant individuel), à déterminer par l'enseignant
 - b) Présentation du cahier de paléographie (travail personnel de l'élève réalisé au cours de l'année scolaire)

Entretien de l'élève avec le jury